



Les barrages de la Sélune : Chronique d'une fin définitivement annoncée le 16 février 2012 au Ministère de l'Ecologie ?

Jeudi 16 février, Mme Nathalie Kosciusko Morizet recevra au Ministère les élus locaux du Sud-Manche, accompagnés de M. Legrand, président du Conseil général de la Manche et M. Michel Thoury, président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sélune.

Cette ultime rencontre ministérielle pourrait sceller définitivement la fin des barrages de Vezins et de la Roche-qui-Boit par une ultime notification du non renouvellement des concessions, sans report de délai. Ce serait enfin l'épilogue d'une longue mobilisation d'hommes et de femmes, regroupés autour du collectif « Les Amis de la Sélune¹ », dont les pêcheurs de loisir sont membres, soucieux de défendre l'intérêt général autour d'un vrai projet de développement durable de la vallée de la Sélune auquel ils veulent participer.

En effet, les structures associatives de la pêche de loisir attendent que Madame la Ministre, en recevant les élus de la Manche à Paris, leur confirme cette décision déjà intervenue à trois reprises. Elle confirmerait ainsi l'ambition de la gouvernance locale de l'eau issue de l'adoption du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux en 2007 et celui de la politique de l'eau de la France, en matière d'atteinte du bon état écologique des eaux pour la vallée de la Sélune et la baie du Mont-Saint-Michel.

Mardi 14 février, la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF), l'Union Régionale des Fédérations de pêche de Bretagne, Basse-Normandie et Pays de la Loire (UR Ouest) ainsi que la Fédération Départementale de la Manche avec 24 de ses associations locales, protecteurs et gestionnaires des milieux aquatiques étaient présents lors de la toute dernière réunion des « Amis des barrages » de la Sélune à Isigny-le-Buat.

Par leur présence, la cinquantaine d'élus et bénévoles de la pêche associative dont M. Jean-Paul Doron, 1^{er} vice-président national et président de l'UR Ouest, M. François le Sager, trésorier général de la FNPF et M. Albert Desdevises, président de la fédération de pêche et la protection du milieu aquatique de la Manche, ont voulu ainsi affirmer avec force leur soutien historique

¹ Les Amis de la Sélune se battent pour l'arasement des deux ouvrages problématiques de la Sélune. 51 organisations en font partie dont la Fédération Nationale de la Pêche en France, l'Union Régionale des Fédérations de Pêche de la Bretagne, la Basse-Normandie et les Pays-de-la-Loire (regroupant elle-même 12 fédérations et 434 associations locales de pêche) et la Fédération Départementale pour la Pêche de la Manche et ses 24 associations de pêche fédérées (La Truite Cherbourgeoise, la Truite de la Scye, la Mouche de Saire, les Pêcheurs de la Sinope, le Gardon Saint-Sauveurais, les Pêcheurs de la Douve, le Gardon Chef du Pontais, la Flottante Carentanaise, les Pêcheurs de Lessay, les Pêcheurs de Périers (Saint-Sauveur Lendelin), la Gaule Marignaise, la Truite de l'Anneraie, les Pêcheurs à la ligne du Pays Saint-Lois, les Pêcheurs de Cérisy-la-Forêt, les Pêcheurs de Condé-sur-Vire, la Gaule Torignaise, les Amis de la Vire, le Bassin de la Sienne, l'Amicale des Pêcheurs à la ligne de l'Avranchin, la Truite de la Sée, le Gardon de Pontorson, la Truite du Beuvron, la Ducéenne, la Gaule Mortainaise).

sans faille aux décisions des deux Ministres de l'Ecologie, en faveur du bon état écologique et de la reconquête de cette vallée par l'arasement des deux ouvrages problématiques de la Sélune. Ils ont également coupé court aux allégations et contradictions régulièrement évoquées par l'association des « Amis des Barrages » et de quelques élus locaux.

Cette annonce serait historique pour les milieux aquatiques et la biodiversité : la Sélune est une rivière d'une exceptionnelle richesse biologique. La reconquête de fonctionnalité de cette rivière, de la qualité de l'eau et de ces populations de poissons migrateurs, aussi emblématiques que le saumon atlantique et l'anguille entre autres, dépendent de la restauration de cette dernière !

Les pêcheurs de loisir, protecteurs et représentants officiels des milieux aquatiques², attendent dorénavant la restauration écologique de la vallée, en cohérence avec les enjeux identifiés pour la Baie du Mont-Saint-Michel, afin que la protection des espèces soit une priorité et qu'un nouveau modèle de développement durable local puisse réconcilier enfin l'homme, l'économie, l'énergie et la nature.

Une étude à laquelle participe les pêcheurs a été engagée prioritairement autour du développement durable de la vallée au sens large, c'est-à-dire au delà de l'emprise des retenues. L'objectif est de définir un projet de territoire destiné à vendre une nouvelle image touristique du secteur et l'inscrire dans les volets touristiques de territoires plus importants.

Ce schéma de développement durable axé principalement sur le tourisme doit permettre :

- d'alimenter le cadrage et la réalisation des travaux pour rendre cohérents les aménagements liés à la remise en état avec le projet touristique (cheminements piétons, localisation et mode de réalisation de dépôts de matériaux notamment),
- de proposer les actions à mener en phase transitoire en accompagnement des activités existantes afin de préparer l'avenir (interruption temporaire d'activité, repositionnement de l'offre de service proposé en lien avec le schéma de développement durable),
- de proposer des activités nouvelles identifiées comme porteuses dans le la mise en œuvre du schéma de développement durable.

En adoptant en juin 2011, un Schéma National de Développement du Loisir Pêche, les pêcheurs sont déjà sur les rangs et prêts à accompagner les projets qui seront identifiés.

² La protection des milieux aquatiques est inscrite dans les statuts même des associations locales de pêche, des fédérations départementales et de la FNPF (qui représente les 1,3 million de pêcheur de France) depuis la loi sur l'eau de 2006. Aujourd'hui les pêcheurs de loisir sont intégrés dans toutes les instances de Gouvernance environnementale, tant au niveau départemental, régional que national. Ils siègent notamment au Conseil Economique Social et Environnemental et dans les déclinaisons régionales de cette entité d'importance.